

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



Le Président

Moroni, le **25 DEC 2023**

DECRET N° 23-138 / PR

Portant nomination du Conseiller du Président de l'Union en matière de Transports et de Télécommunications.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisé par référendum en date du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°06-061/PR du 27 mai 2006 abrogeant et remplaçant le décret N° 03-081/PR du 13 août 2003 portant réorganisation Générale et Mission des Services de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°09-017/PR du 07 mars 2009 fixant le cadre organique de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 Juin 2016 ;
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores, modifié par le décret N°23-078/PR du 11 août 2023.

DECREE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur MOHAMED SAID MOUSSA, matricule N°91819Q est nommé Conseiller du Président de l'Union des Comores en matière de Transports et de Télécommunications.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

